

Au conseil municipal du 13 février 2014

Réuni sous la présidence du maire, le conseil municipal a tout d'abord mis fin au bail de location d'un logement situé au premier étage de la mairie.

Le conseil municipal a donné son accord afin de pouvoir utiliser les services du groupement de commandes mis en place par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Des travaux de réparation de toiture seront effectués sur la maison communale de la rue Haute pour un montant de 1450 € HT.

Les horaires scolaires pour la prochaine rentrée scolaire ont été acceptés : Les séances de cours commençant à 8h30 se termineront à 12h (sauf le mercredi à 11h30) elles reprendront à 13h30 pour se terminer à 15h30. Des séances de « Nouvelles Activités Pédagogiques » auront lieu de 15h30 à 16h30. A l'issue de ces activités, le retour à la maison pourra se faire en bus.

Une réunion de concertation aura lieu avec les parents d'élèves le vendredi 28 mars.

Afin de pouvoir préparer la future rentrée scolaire dans les meilleures conditions, un Comité de Pilotage composé de membres du conseil municipal, de parents et d'enseignants se réunit chaque semaine.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable au découpage des cantons prévu par l'Etat et émet un avis favorable à la proposition du Conseil Général.

L'enquête publique concernant le plan de gestion d'entretien du canal des Vosges proposé par Voies Navigables de France est approuvé.

Le principe d'octroi des primes réglementaires versées au personnel de la fonction publique territoriale est accepté.

Le maire a présenté ensuite au Conseil Municipal les actions en cours avec les structures auxquelles la commune adhère :

Communauté d'Agglomération (CAE): Un projet de réalisation d'une opération subventionnée de remise aux normes des installations d'assainissement autonomes non conformes est à l'étude ainsi qu'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Des aides sont prévues pour le financement des travaux d'amélioration énergétique ainsi qu'un programme conditionné aux ressources appelé « habiter mieux ».

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a mis en place le financement de Certificats d'Economie d'Energie et créé avec le Pays d'Epinal et la CAE une plateforme internet bientôt opérationnelle pour mettre en place une pratique des moyens de transport partagés notamment avec le covoiturage.

Le Syndicat Mixte Départemental d'Electrification des Vosges réalise actuellement et finance le renforcement électrique de la route des Pichettes pour un montant de travaux de 199 320€.

Le Pays d'Epinal Coeur des Vosges ayant obtenu le label « pays d'art et d'histoire », des actions de valorisation du patrimoine pourront être plus facilement mises en place.

Association Foncière : le programme subventionné par le Conseil Général est terminé :

Coût des travaux : 487 173€ ht ; subventions versées par le Conseil Général : 341 173€.

Deux sites autofinancés par l'Association Foncière seront à terminés au Rhumont et à Thièlouze.